

01 juil 2022 -17:05

Appartient à [Conseil des ministres du 1er juillet 2022](#)

Réforme du marché du travail – deuxième lecture

Le Conseil des ministres adopte en deuxième lecture un avant-projet de loi relatif à la réforme du marché du travail dans le cadre du plan de redémarrage et de transition.

L'avant-projet de loi, également connu sous le nom de « deal pour l'emploi », prévoit différentes mesures visant à mettre en œuvre le plan de redémarrage et de transition adopté par le gouvernement, par rapport à la réforme du marché du travail. Ces mesures ont pour objectif d'offrir de nouvelles opportunités aux travailleurs et aux entreprises et de contribuer à la réalisation de l'objectif d'atteindre un taux d'emploi de 80 % à l'horizon 2030 que se sont fixé le gouvernement fédéral et les entités fédérées.

L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'État, contient les mesures suivantes :

- Un délai de communication des horaires de travail à temps partiel variables renforcé
- la possibilité de réaliser son temps de travail à temps plein sur quatre jours
- des prestations dans le cadre d'un régime hebdomadaire alterné
- une présomption pour les prestations via des plateformes numériques donneuses d'ordres
- la couverture des accidents survenus aux collaborateurs indépendants occupés par une plateforme numérique donneuse d'ordre
- la possibilité de mettre un travailleur à la disposition d'un autre employeur pendant une période de préavis dans le cadre d'un trajet de transition
- l'employabilité des travailleurs
- l'e-commerce
- le droit à la déconnexion
- la formation des travailleurs tout au long de leur carrière et la relance de l'intérêt des candidats pour les métiers en pénurie
- le monitoring des métiers en pénurie
- le monitoring de la diversité et de la discrimination sur le marché du travail au niveau sectoriel
- le droit individuel à la formation pour chaque travailleur
- la création de fonds de sécurité d'existence intersectoriels
- des modifications du livre XV du Code de droit économique à l'encontre des exploitants des plateformes
- la Commission administrative de règlement des relations de travail

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi, en vue d'un dépôt à la Chambre des représentants.

Avant-projet de loi portant des dispositions diverses relatives au travail

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique, chargé du Commerce extérieur
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Julien Barreau
Porte-parole (FR)
julien.barreau@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole (NL)
+32 474 40 63 35
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be